

## PUSTULAGE DES BARDEAUX D'ASPHALTE ORGANIQUES

En étudiant les causes des diverses formes de pustulage afin d'en tenir les effets au minimum, on a beaucoup appris sur le comportement des bardeaux qui pustulent. En général, les bardeaux d'asphalte organiques ne pustulent que lorsque le toit est exposé à l'un ou plusieurs des phénomènes suivants :

- Aération médiocre ou inefficace : les bardeaux atteignent des températures excessives (supérieures à 60°C)
- Bardeaux mouillés : les bardeaux organiques n'ont pas été bien protégés avant la pose, ils contiennent de l'humidité provoquant les pustules
- Planches du toit mouillées : dégagement soudain d'humidité qui va se propager dans le feutre des bardeaux
- Projection de résine des arbres : ramollit l'asphalte, ouvrant la voie au pustulage
- Excès de colle d'asphalte à base de solvant : cela affecte surtout les toits en pente douce couverts de bardeaux, lorsqu'on colle les bardeaux à la main. Le collage à la main se fait habituellement avec un point de colle plastique à base d'asphalte de 1 po (25 mm) de diamètre sous chaque patte (consulter les instructions du fabricant de bardeaux pour plus détails)
- Emploi d'une colle incompatible ou d'une colle mélangée à de l'essence, de la térébenthine ou d'autres solvants (certains produits de calfeutrage contiennent 20 à 50 % de xylène et de benzène, qui peuvent ramollir très rapidement l'asphalte des bardeaux)
- Parties du toit à l'ombre soudainement exposées à la chaleur du soleil tous les jours
- Parties du toit recevant la chaleur directe et la chaleur réfléchiée du soleil

Quelle que soit la cause, le pustulage revêt deux formes : éruption de petites pustules de ¼ po (6 mm) ou moins, surgissant de la couche d'enduit, et boursoufflures ayant la forme de tentes, dans lesquelles toute l'épaisseur de l'enduit se soulève de l'armature. Les spécialistes s'accordent à dire que les boursoufflures peuvent provoquer la défaillance prématurée des produits, mais c'est rarement le cas pour les petites pustules.

Le pustulage affecte en principe les bardeaux d'asphalte à armature de feutre organique, et n'est pas considéré comme un problème depuis l'introduction des bardeaux d'asphalte à armature de fibre de verre.

*Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à [casma@casma.ca](mailto:casma@casma.ca), ou visiter notre site internet : [www.casma.ca](http://www.casma.ca). Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.*